Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-090_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 090/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 26
Pouvoirs : …..…..…..6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 30 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, DANIEL Jean-Louis, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : MEURICE Paul, LE COUVIOUR Mélanie, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane.

Absent : /

Pouvoirs : MEURICE Paul à BOUTTIER Élodie, LE COUVIOUR Mélanie à Linda BONNERUE, LE NAOUR Solène à MARCHAIS Yann, MARTIN Jérémy à CHEVALIER Annie, GUYOT Albane à Thierry BEAUJEAN, GUEGUEN Marie à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : BOURVIC Arnaud a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage d'Ille-et -Vilaine 2026-2032. 2nd avis du Conseil Municipal suite à une nouvelle phase de concertation.

Par courrier en date du 3 mars 2026, la Préfecture et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ont informé Montfort Communauté et ses communes membres de la nécessité de relancer une procédure de consultation dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032, ceci pour des considérations de sécurité juridique.

Le projet de schéma est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de Voyageurs, le Conseil départemental, l'Etat et le GIP AGV 35.
De ce travail et de cette concertation ont été élaborés 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine.
Ainsi, le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Aussi, les EPCI et l'ensemble des communes d'Ille-et-Vilaine sont invités à se prononcer en émettant un avis avant le 31 juillet 2026.
Pour rappel, le Conseil Municipal de la commune de BRETEIL, avait émis un avis par délibération n°099/2025 en date du 15 décembre 2025.

Ensuite, le schéma sera adopté à l'issue de la session départementale du mois d'octobre 2026. Puis, il fera l'objet d'une signature conjointe par le Président du Conseil Départemental et le Préfet d'Ille-et-Vilaine, et entériné par un arrêté préfectoral.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-090_2026-DE

En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après.
La fiche territoriale de Montfort Communauté est annexée à cette délibération.

Ainsi, il est inscrit au projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage pour la période 2026-2032 les actions suivantes :

<u>En termes de prescriptions</u> :

- 1 terrain de grands passages (adapté été/hiver) d'un hectare maximum sur la commune de Bédée,
- 12 terrains familiaux locatifs (TFL) répartis comme suit :
    - 5 à Montfort-sur-Meu,
    - 2 à Bédée,
    - 2 à Pleumeleuc,
    - 1 à Breteil,
    - 1 à Iffendic, et
    - 1 à Talensac.

En ce qui concerne les TFL, il pourra s'agir de logements adaptés dits PLAI ou de terrains aménagés familiaux.
Les projets d'habitat diversifié pourront être quantifiés et localisés définitivement en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.

Pour rappel, un délai de 2 ans (+ 2 ans après dérogation) est octroyé aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des terrains familiaux locatifs, des aires de grands passages (et des aires permanentes d'accueil).

<u>En termes de préconisations relatives aux équipements</u> :

- Poursuivre le principe d'engager des médiations en cas de stationnements diffus à Montfort-sur-Meu et à Pleumeleuc. Ces situations seront à réévaluer, tous les 2 ans, à l'occasion des rencontres entre l'Etat, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Montfort Communauté.
- Etudier les possibilités de création d'un terrain de petit passage à Montfort-sur-Meu.

<u>En termes de préconisations relatives à l'axe social</u> :

- Elaborer un protocole de scolarisation et un livret d'accueil afférents à l'aire de grand passage de petite capacité de 1 ha à Bédée.
- Organiser une réunion de bilan annuel.

Aussi, concernant :

- Les terrains privés de Voyageurs, il convient d'analyser les situations possiblement régularisables afin d'intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLUi),
- Le projet d'accueil des Voyageurs au travers l'axe social, il est à travailler une mobilisation des acteurs et partenaires du développement social,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260706-090_2026-DE

- La gouvernance du schéma et du GIP AGV 35, il est attendu le maintien de la participation de Montfort Communauté aux instances départementales.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté et notamment sa compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du voyage,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 12 décembre 2019, relatif à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2020-2025,

Vu la délibération n°051/2022 du Conseil Municipal de Breteil, en date du 13 juin 2022, portant sur la mise à disposition gracieuse d'un terrain dans le cadre de la création d'un terrain familial locatif sur le territoire communal,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 11 décembre 2025, relative à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032,

Vu la délibération n°099/2025 du Conseil Municipal de Breteil, en date du 15 décembre 2025, relative à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet susvisé,
- rappelle que la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage » est une compétence obligatoire exercée par Montfort Communauté et que l'EPCI assume, à ce titre, la responsabilité de la mise en œuvre des prescriptions et préconisations du schéma départemental sur le territoire,
- rappelle que, par délibération n°051/2022 en date du 13 juin 2022, le Conseil Municipal de Breteil a déjà approuvé la mise à disposition gracieuse d'un terrain communal en vue de la création d'un terrain familial locatif.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Arnaud BOURVIC